

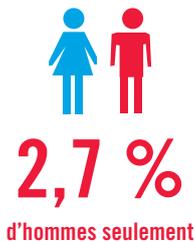
Sage-femme



© Olivier Thuret / Fotolia

Les sages-femmes accompagnent les femmes enceintes tout au long de leur grossesse, pendant et après l'accouchement. Ce métier demande endurance, sens relationnel et stabilité émotionnelle. Les conditions de travail ne sont pas toujours faciles : horaires irréguliers, enchaînement des accouchements, annonces difficiles... Pour exercer cette profession, cinq années d'études de santé après le bac sont nécessaires.

UN MÉTIER FORTEMENT FÉMINISÉ



Source : Pôle Emploi

DES PERSPECTIVES EN LIBÉRAL

L'exercice en libéral est en expansion : il concernera 1 sage-femme sur 3 en 2030 (contre 1 sur 4 actuellement)

NUMERUS CLAUSUS

994
places offertes en maïeutique à l'issue des épreuves de la 1^{ère} année commune aux études de santé en 2019

7%
taux de réussite au concours en 2018

Source : Journal officiel

Réforme

À partir de la rentrée 2020, la Paces (première année commune aux études de santé) sera supprimée. L'accès aux études de santé restera néanmoins sélectif.

Métier et emploi

Avant et après la naissance

Les sages-femmes jouent un rôle essentiel auprès de la femme enceinte et de son nouveau-né. Comme pour les autres professions médicales, les sages-femmes relèvent d'un code de déontologie professionnelle et doivent être inscrit-e-s au Conseil national de l'ordre des sages-femmes. Voir liste 1 du carnet d'adresses.

La profession

La femme ou l'homme sage-femme accompagne les femmes enceintes tout au long de leur grossesse, depuis l'établissement du diagnostic jusqu'à l'accouchement. Il s'agit d'assurer un rôle à la fois médical et psychologique.

Les sages-femmes prescrivent et effectuent les examens nécessaires à la surveillance de la grossesse normale et animent des séances de préparation à la naissance : relaxation, sophrologie, yoga.

Responsables du déroulement de l'accouchement, les sages-femmes posent le diagnostic du début du travail, dont ils suivent l'évolution et aident la future mère jusqu'à sa délivrance. Leur activité ne se limite pas à des gestes techniques, leur rôle est également d'ordre relationnel. Cela implique de savoir expliquer ce qui va se passer, de rassurer la mère, d'associer le père à ce moment important.

Aidés des technologies de pointe (monitoring, échographies...), les sages-femmes assurent seuls les trois quarts des accouchements. Lorsque des complications

surviennent, ils doivent savoir apprécier la situation et agir très vite, en faisant appel au gynécologue obstétricien ou au chirurgien.

Après l'accouchement, ils s'occupent du nouveau-né, vérifient qu'il est en bonne santé et accomplissent des gestes de réanimation si nécessaire. Ils surveillent également le rétablissement de la mère et la conseillent sur l'allaitement et l'hygiène du bébé.

Les sages-femmes peuvent aussi assurer le suivi gynécologique (prescription de contraceptif, pose de stérilet et implant...).

À savoir: actuellement, on ne compte que 2,7 % d'hommes dans les effectifs.

Traitement indiciaire brut mensuel pour un débutant: à partir de 2057 € environ + primes et indemnités (fonction publique hospitalière).

Formation: diplôme d'État de sage-femme (bac + 5).

■ Résistance au stress, sens relationnel et stabilité émotionnelle

Le métier de sage-femme est très exigeant physiquement et usant nerveusement. Les accouchements peuvent arriver à tout moment de la journée et parfois s'enchaîner. Cela demande une grande résistance à la fatigue physique et nerveuse et une bonne gestion du stress.

Les sages-femmes doivent également posséder un excellent sens relationnel, instaurer une relation de confiance avec la femme enceinte. Ils doivent la conseiller, la rassurer et se montrer pédagogues face à ses interrogations et ses angoisses.

Enfin, le métier de sage-femme exige une forte stabilité émotionnelle. Le professionnel peut être confronté à des situations difficiles, comme annoncer une complication, un handicap et, dans le pire des cas, la mort. Il est indispensable de savoir prendre du recul.

À LIRE AUSSI

Les métiers de la santé n° 2.7

Médecin n° 2.71

Infirmier-ère et puériculteur-trice n° 2.741

■ Perspectives d'emploi

Les jeunes diplômés sages-femmes sont confrontés à une précarisation des parcours professionnels, avec une augmentation de la part des CDD (contrats à durée déterminée) tant dans le public que dans le privé.

Le nombre de sages-femmes en activité devrait continuer à progresser jusqu'en 2030. Leur activité pourrait évoluer du fait d'une diminution annoncée du nombre de gynécologues obstétriciens d'ici à 2020 et du renforcement de leur rôle de premier recours auprès des femmes. La densité de sages-femmes, c'est-à-dire les effectifs rapportés à la population des femmes en âge de procréer, est amenée à augmenter.

■ Où travailler ?

Les sages-femmes exercent principalement dans des hôpitaux ou cliniques privées. Certains professionnels exercent en libéral, dans des centres de protection maternelle et infantile (PMI) ou des centres de planification familiale.

À l'hôpital

Sur les 22812 sages-femmes exerçant actuellement en France, près de 70 % sont salariés dans des établissements de soins publics et privés, la majorité à l'hôpital. Ces professionnels relèvent alors de la fonction publique hospitalière.

Le ministère de la Santé a revalorisé en 2014 le statut des sages-femmes. Dans la fonction publique hospitalière, ils ont désormais un statut spécifique

Témoignage

A. Acoulon, sage-femme

Quand j'ai passé mon diplôme, il y a neuf ans, il y avait du travail dès la sortie de l'école. Aujourd'hui, les études restent lourdes mais il n'est pas certain d'être embauché à l'hôpital. Une solution consiste à se mettre en libéral. C'est le choix que j'ai fait il y a trois ans. Je ne ressens ainsi plus le poids de la hiérarchie. Mais pour trouver plus facilement à travailler, il faut accepter de se rendre dans des zones rurales moins prisées. On y manque de médecins et gynécologues. Cela ouvre des perspectives pour les sages-femmes, d'autant plus si vous réalisez des accouchements à domicile. Peu de sages-femmes en font et pour cause: il faut accepter que cela empiète sur votre vie privée (astreinte 24h/24).

de sages-femmes des hôpitaux, classé en catégorie A de la fonction publique. Leurs compétences médicales sont reconnues, ils dépendent directement de la direction du personnel médical et les cadres paramédicaux n'ont plus d'autorité sur eux.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Travailler dans la fonction publique hospitalière n° 2.03.*

En libéral

De plus en plus de sages-femmes exercent en libéral et sont rémunérés à l'acte. Ils représentent actuellement plus d'un quart de la profession. En 2030, une sage-femme sur trois devrait exercer sous ce statut.

Dans ce cadre, le professionnel ne pratique pas d'accouchements. Son activité est centrée sur la surveillance des grossesses, le suivi de la mère et du nouveau-né, la rééducation périnéale.

Ce travail en libéral répond à une demande de la part des femmes qui souhaitent être suivies avant et après l'accouchement par la même personne.

Certains sages-femmes exercent partiellement en clinique privée, tout en gardant une activité libérale.

Dans la fonction publique territoriale

5 % des sages-femmes exercent dans les centres de PMI comme salariés de la fonction publique territoriale ou dans les centres sociaux, centres de planification et d'éducation familiale. Ils ont essentiellement des missions d'accompagnement et de suivi (IVG médicamenteuse, prescription de certains médicaments, etc.).

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Travailler dans la fonction publique territoriale n° 2.02.*

■ Évolution de carrière

Après quelques années d'expérience, les sages-femmes peuvent assurer l'encadrement des sages-femmes d'un service hospitalier.

Un recrutement sur titres leur permet de diriger une maison maternelle ou un centre de PMI (protection maternelle et infantile). Un concours leur ouvre l'accès aux fonctions de directeur d'école de sages-femmes.

Avec le diplôme d'État, les sages-femmes peuvent accéder à d'autres professions et suivre la formation menant au diplôme d'État de puériculteur, d'infirmier anesthésiste et d'infirmier de bloc opératoire.

Les sages-femmes bénéficient également de dispenses de scolarité pour les études de masseur-kinésithérapeute (dispense de certains enseignements de cycle 1 et 2), d'ergothérapeute (dispense de certains enseignements de 1^{re} année), d'infirmier (dispense totale: les sages-femmes peuvent se présenter directement aux épreuves du diplôme d'État, à condition d'effectuer un stage à temps complet de soins infirmiers d'une durée de 5 semaines).

POURQUOI NE DIT-ON PAS « SAGE-HOMME » ?

Dans « sage-femme », le mot « femme » désigne la femme enceinte, et non la personne qui pratique le métier.

Un autre terme est parfois utilisé pour les hommes : **maïeuticien**, dérivé de « maïeutique » qui signifie « l'art d'accoucher ». Mais ce nom n'a pas été reconnu par l'ordre des médecins car il est jugé trop restrictif. En effet, le ou la sage-femme fait bien plus qu'aider les femmes à accoucher !

Études et diplômes

Préparer le diplôme d'État de sage-femme

Le diplôme d'État de sage-femme est obligatoire pour exercer la profession. Il se prépare en 4 ans en école de sages-femmes agréée, après avoir réussi le concours de la première année commune aux études de santé (Paces). Il confère désormais le grade de master.

■ Rentrée 2020 : fin de la Paces

La réforme des études de santé est en cours d'élaboration au moment de la rédaction de ce dossier. Ci-dessous se trouvent présentées les grandes lignes directrices de la réforme qui devraient être adoptées à la rentrée 2020.

Deux voies d'accès pour les études de santé

La Paces (première année commune aux études de santé) sera supprimée à la rentrée 2020. L'accès à la formation en maïeutique sera remanié, notamment pour diversifier les profils accédant aux études de santé.

Deux possibilités d'intégrer la 2^e année en maïeutique sont prévues :

- une première année « portail santé » avec une majeure santé,
- ou une licence dans un domaine (droit, mathématiques, informatique...) avec une mineure santé.

Ces deux dispositifs seraient accessibles après le bac, via la plateforme Parcoursup.

Chaque étudiant aurait 2 chances maximum de pouvoir accéder en 2^e année en maïeutique, une inscription valant une chance.

Pour ceux qui ont intégré la Paces à la rentrée 2019, un dispositif transitoire devrait être mis en place pour leur permettre de redoubler en cas d'échec.

Première année « portail santé »

Le portail santé proposerait des enseignements axés sur la santé qui compteraient pour 50 ECTS. Les 10 ECTS restants seraient consacrés à des enseignements dans domaines divers (informatique, droit, économie...).

Le redoublement n'étant pas permis, à la fin de cette année, les étudiants qui ne répondent pas aux critères d'admission en 2^e année de maïeutique mais ayant validé 60 ECTS pourraient s'orienter en licence 2 dans l'un des domaines étudiés.

Licence avec une mineure santé

Pour intégrer la 2^e année de maïeutique, les étudiants auraient également la possibilité de s'inscrire en licence dans un domaine donné (variable selon les universités) et de suivre une mineure santé qui compterait pour 10 à 20 ECTS. Ils pourraient présenter leur candidature en fin de L1, de L2 ou de L3.

Suppression du numerus clausus

Les modalités de sélection pour entrer en 2^e année de maïeutique sont en cours d'élaboration au moment de la rédaction de ce dossier.

Même si le numerus clausus est amené à disparaître à la rentrée 2020, l'accès aux études de santé restera très sélectif. Chaque année, le nombre d'admis serait déterminé par les universités en accord avec l'Agence régionale de santé selon les besoins et les capacités de formation sur le territoire.



Consultez notre sélection de sites et d'organismes de référence en liste 1 du carnet d'adresses.

■ 1^{re} année : Paces

Les études de sage-femme commencent par la Paces, première année commune aux études de santé (médecine, chirurgie-dentaire, pharmacie et sage-femme) préparée en université de médecine, directement après le bac. C'est en fin d'année que les étudiants qui se destinent à la profession de sage-femme passent un concours spécifique leur permettant d'entrer en école de sages-femmes.

Conditions d'inscription

Si vous souhaitez faire des études de sage-femme, vous devez d'abord effectuer une Paces dans une université de médecine liée par convention avec une école de sages-femmes. Il existe plus d'une trentaine d'écoles de sages-femmes.

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

Pour vous inscrire en Paces, il faut avoir le bac ou un diplôme équivalent. Si le bac S n'est pas obligatoire, il est fortement conseillé. Le concours d'entrée en école de sages-femmes en fin de Paces est très sélectif : moins de 10 % de réussite en moyenne. La quasi-totalité des étudiants qui le réussissent viennent de la filière scientifique.

La procédure d'admission passe par le portail Parcoursup.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Parcoursup : mode d'emploi n° 1.61*.

Filière en tension

La Paces fait partie des filières universitaires les plus demandées par les bacheliers. Un pourcentage maximum d'étudiants ne provenant pas de l'académie dans laquelle est située la formation est fixé. Depuis 2019, les 3 académies d'Île-de-France (Créteil, Paris, Versailles) constituent une seule région académique. Il est fortement conseillé aux lycéens qui candidatent à une Paces hors de leur académie de formuler aussi un vœu pour une formation de Paces de leur académie.

Île-de-France : pour mieux réguler l'entrée en Paces en Île-de-France, le vœu « Paces Île-de-France » sur Parcoursup comporte 7 sous-vœux correspondant aux différentes UFR médicales franciliennes. Ce vœu « Paces Île-de-France » ne compte que pour un vœu parmi les 10 vœux possibles et les sous-vœux formulés dans le cadre du vœu « Paces Île-de-France » ne sont pas décomptés dans le nombre total de sous-vœux autorisé dans le cadre des vœux multiples. Il est donc fortement conseillé de faire plusieurs sous-vœux. Ces règles pour postuler à Paces Île-de-France concernent tous les lycéens quelle que soit leur origine géographique.

Préparer le concours d'entrée

Préparation annuelle ou semestrielle, remise à niveau, stage de prérentrée, soutien à la carte... Les formules sont nombreuses pour préparer le concours d'entrée en école de sages-femmes. Des prépas sont organisées par des organismes privés, des universités ou directement par les instituts de formation. Les tarifs pratiqués varient en fonction des organismes et de la durée de la formation.

Cursus

Commune aux études de médecine, chirurgie dentaire, pharmacie et sage-femme, la Paces est organisée en 2 semestres et se compose de 8 unités d'enseignements (UE). Une série d'épreuves est organisée à la fin de chaque semestre. Le premier semestre est le même pour tous, quelle que soit la filière envisagée.

Il comprend 4 UE :

- atome, biomolécules, génome, bioénergétique, métabolisme (chimie, biochimie);
- cellule et tissus (histologie, biologie, embryologie);
- organisation des appareils et systèmes: aspects fonctionnels;
- évaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé.

À la fin du premier semestre, les étudiants passent la **première partie du concours** : 3 épreuves de 3h de QCM. En fonction du classement obtenu à l'issue de ces épreuves, 85 % des candidats seront admis à poursuivre le 2^e semestre, 15 % seront réorientés vers d'autres formations universitaires.

Le second semestre se compose des UE suivantes :

- organisation des appareils et systèmes: aspects fonctionnels (2^e partie);
- organisation des appareils et systèmes: aspects morphologiques;
- initiation à la connaissance du médicament;
- santé, société, humanité.

En début de semestre, les étudiants choisissent également une (ou plusieurs) UE spécifique (s): médecine, pharmacie, chirurgie dentaire, sage-femme.

En fin de semestre, les étudiants passent la **2^e partie du concours** dans la filière qu'ils ont choisie (QCM + épreuves rédactionnelles). Quatre concours distincts sont organisés: médecine, pharmacie, chirurgie dentaire, sage-femme. Le nombre d'étudiants admis dans chacune des filières est fixé tous les ans par arrêté ministériel (numerus clausus).

En 2019, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études dans les écoles de sages-femmes était fixé à 994.

> Voir « Nombre d'étudiant-e-s de Paces autorisé-e-s à poursuivre leurs études de sage-femme (2019) » en annexe.

UN SERVICE SANITAIRE POUR LES ÉTUDIANT-E-S EN SANTÉ

Depuis la rentrée 2018, les étudiants en médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapie et soins infirmiers doivent suivre un module de trois mois incluant une formation sur la prévention avec des thèmes phares : la vie affective et sexuelle, les addictions, la nutrition et la promotion de l'activité physique. Les étudiants seront ensuite envoyés dans les écoles, EHPAD, structures médico-sociales afin de mener des actions de prévention auprès de tous ces publics. Le service sanitaire est une matière à part entière intégrée à la formation, il intervient à différents moments du cursus selon la spécialité.

■ Quatre ans en école de sages-femmes

Après réussite au concours, les étudiants poursuivent leur formation dans une école de sages-femmes agréée. La formation se déroule en deux phases de 2 années chacune.

Première phase : 2^e et 3^e années

Les deux premières années (L2 et L3 de maïeutique), l'accent est mis sur l'aspect théorique, avec la connaissance de la physiologie et la maîtrise de l'obstétrique normale.

À l'issue de ces 2 années, l'étudiant doit être capable d'assurer la surveillance clinique et paraclinique d'une grossesse normale, d'un travail normal et de pratiquer un accouchement sans risque prévisible.

Les enseignements théoriques se répartissent en deux groupes: les matières du premier groupe sont directement liées à l'exercice de la profession (obstétrique, gynécologie, pédiatrie, néonatalogie), celles du second groupe, plus générales, permettent l'acquisition d'une culture médicale (anatomie, santé publique, pathologie et démarche clinique).

À ces enseignements théoriques s'ajoutent des enseignements cliniques (58 à 60 semaines) rattachés aux matières du premier groupe: stages, gardes, groupes de raisonnement clinique.

Le contrôle des connaissances est validé par un contrôle continu, complété par des examens de fin d'année qui portent sur l'enseignement théorique et sur l'enseignement clinique en stage.

Le DFGSMa (diplôme de formation générale en sciences maïeutiques) sanctionne la première partie des études de sage-femme. Délivré à l'issue de 6 semestres de formation (incluant les 2 premiers semestres de la Paces), il est reconnu au niveau licence, soit 180 crédits européens (ECTS).

Pour les coordonnées des écoles, voir liste 2 du carnet d'adresses.

Seconde phase : 4^e et 5^e années

Les 2 dernières années (M1 et M2 maïeutique) sont axées sur l'étude des pathologies et des grossesses à risque. Les étudiants sont davantage sur le terrain : la 2^e année de master se termine ainsi par un « stage interné » de 6 mois.

À l'issue de ces deux années, l'étudiant doit être capable de dépister les situations à risque médical, psychologique et social au cours de la grossesse, et de prévenir, d'informer et d'éduquer dans les domaines de l'obstétrique, de la gynécologie et de la pédiatrie.

Les études du 2^e cycle comprennent un tronc commun permettant d'acquérir des compétences telles que poser un diagnostic, travailler dans une équipe soignante, réaliser des recherches, assurer les gestes de première urgence, appréhender les objectifs de santé publique, appliquer les règles juridiques, déontologiques et les principes éthiques en rapport avec l'exercice de son métier. Ces enseignements représentent 80 à 90 % du temps.

Les études comprennent aussi désormais un parcours personnalisé. L'étudiant peut choisir entre diverses

disciplines selon son projet professionnel : approfondir ses connaissances dans un domaine de la maïeutique ou dans un autre domaine, faire de la recherche...

Une centaine d'heures sont consacrées à la recherche avec un mémoire à rédiger. Le mémoire fera l'objet d'une soutenance publique.

Côté enseignement, on retrouve les matières des 2^e et 3^e années. Côté pratique, des stages en maternité ou en pédiatrie sont prévus, assortis d'un stage pré-professionnalisant de fin d'études (6 mois). Les connaissances sont validées par un contrôle continu.

L'étudiant en fin de cursus devra, pour obtenir son diplôme d'État de sage-femme :

- avoir validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation ;
- avoir validé un certificat de synthèse clinique et thérapeutique. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises lors du 2nd cycle par les étudiants et leur capacité à synthétiser leurs connaissances. Il peut être organisé sous la forme d'une épreuve de mise en situation clinique auprès d'un patient ou d'une épreuve de simulation, mais aussi d'une épreuve écrite ou orale ;
- avoir soutenu avec succès son mémoire.

Les élèves qui valident leur 5^e année posséderont désormais un diplôme d'État de sage-femme ainsi qu'un diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (DFASMa), reconnu au grade de master.

À savoir : le niveau de rémunération des étudiants de 4^e et 5^e années est aligné sur celui des étudiants en médecine.

Que faire en cas d'échec à la Paces ? ■ ■ ■ ■

Les universités offrent la possibilité de se réorienter vers une autre filière dès la fin du premier semestre de Paces. Il est possible, dans certains cas, de bénéficier d'équivalences.

■ En fin de premier semestre

Si vous n'avez pas obtenu une moyenne suffisante au 1^{er} concours de Paces qui a lieu en fin de 1^{er} semestre, votre université vous proposera une réorientation dès la fin de celui-ci.

Les universités ont mis en place des passerelles vers d'autres formations : vous pourrez bifurquer, sans perdre une année vers une licence de biologie, par exemple, ou vers une tout autre filière, en fonction des formations proposées.

■ En fin de Paces

Si vous avez raté le concours de sage-femme, plusieurs possibilités s'offrent à vous selon les résultats obtenus au concours.

Si vos résultats au concours sont honorables, avec une moyenne supérieure à 8/20, un redoublement vaut la peine d'être tenté. Sauf dérogation exceptionnelle, vous n'avez droit qu'à deux tentatives, mais les chances de réussir sont alors quatre fois plus élevées que pour un nouvel inscrit.

Si vous n'avez pas obtenu une moyenne suffisante au concours, il peut être préférable de vous réorienter vers une autre filière. Vous pouvez intégrer, dans votre université ou dans une autre, des licences proches du domaine de la santé : sciences de la vie, Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives), carrières sanitaires... Dans tous les cas, mieux vaut choisir une filière qui permette de bénéficier de la reconnaissance des UE validées pendant la Paces. Les possibilités d'équivalences et la conservation de certains crédits ECTS d'une filière à l'autre dépendent des universités.

Si vous faites partie des « reçus-collés », c'est-à-dire que vous avez obtenu la moyenne (10/20) ou plus, sans pour autant décrocher une place au concours, vous pouvez faire valoir vos résultats pour obtenir une équivalence vous permettant d'entrer directement en 2^e année (L2) de certaines licences (biologie, physique, santé, économie...). Attention, il faut déposer les dossiers d'équivalence dès les résultats du concours. Les demandes sont examinées au cas par cas.

■ **Tripler sa Paces ?**

Vous n'avez normalement que 2 chances pour tenter le concours. Vous pouvez cependant, sous certaines conditions, tripler votre année.

Avant de vous lancer dans une demande de dérogation pour tripler votre année de Paces, demandez-vous si vous vous sentez le courage de travailler avec acharnement pendant encore un an.

Vous pouvez faire une demande de dérogation si vous avez eu des problèmes médicaux, si vous avez eu un accident, si vous avez vécu un drame familial ou si vous avez terminé dans les premiers ajournés. Les dérogations sont accordées en fonction des places disponibles.

■ **Se tourner vers le paramédical**

Certaines formations paramédicales (psychomotricien, ergothérapeute, technicien de laboratoire médical, pédicure-podologue) peuvent admettre en 1^{re} année des étudiants sélectionnés à partir des listes de classement au concours de fin de Paces.

L'École supérieure d'ostéopathie de Marne-la-Vallée (77) propose aux reçus-collés d'intégrer la 1^{re} année avec des dispenses de cours.

Pour devenir infirmier, si vous êtes reçu-collé (10/20) à la fin de la Paces, vous serez dispensé des épreuves écrites d'admissibilité au concours. Vous passez seulement un entretien portant sur votre mo-

tivation et l'actualité sanitaire et sociale. Préparez bien vos arguments, car devenir infirmier par défaut n'est pas très bien vu du jury !

SE RÉORIENTER PLUS TÔT

Certaines universités volontaires proposent une réorientation précoce des étudiants dès les premières semaines du cursus. Entre fin octobre et mi-novembre, une série d'évaluations portant sur les cours de la rentrée va permettre de mesurer les chances de réussite au concours. Les 15 % d'élèves les moins bien classés seront réorientés vers d'autres licences de leur choix. Les 15 % dont les résultats seront juste au-dessus pourront rester dans la course ou être réorientés à leur convenance.

■ **BTS et DUT**

15 % des étudiants recalés en Paces font le choix de s'orienter vers des cursus courts et professionnalisants tels que le BTS ou le DUT. Ces cursus permettent d'accéder à des métiers liés à la santé comme l'optique ou la diététique. Normalement, en BTS, il n'y a pas de passerelles possibles avec la Paces, mais certaines structures, comme l'Institut supérieur d'optique (ISO), proposent d'intégrer en février le BTS opticien-lunetier en 18 mois pour les étudiants en réorientation.

En fonction des places accordées, du dossier scolaire et d'un entretien, vous pourrez tenter d'intégrer certains DUT. Par exemple, le DUT génie biologique de Lille accepte en 2^e année les reçus-collés.

■ **Écoles d'ingénieurs**

Certaines écoles d'ingénieurs acceptent des étudiants de Paces sur dossier et entretien car elles savent que la plupart ont un très bon niveau. C'est notamment le cas des écoles d'ingénieurs du réseau Polytech, de l'ECE Paris, de l'Isen (Brest, Lille, Toulon), de l'EPF, d'HEI, ou encore de l'Esigelec.

ÉTUDES DE SAGE-FEMME EN BELGIQUE

Il est possible de faire ses études de sage-femme en Belgique. La formation, en 4 ans après le bac, débouche sur le bachelier de sage-femme (qui permet d'exercer en France). Contrairement à la France, il n'existe pour l'instant ni concours ni numerus clausus limitant le nombre de places en fin de 1^{re} année. Cependant l'admission dans une école n'est pas automatique. Renseignez-vous le plus tôt possible auprès de chaque école (8 en tout).

Liste des écoles sur : www.euroguidance-france.org

F formation continue

Un droit accessible à tous

Améliorer ses compétences, changer de métier, obtenir un diplôme: la formation professionnelle continue vous permet de mener à bien ces projets.

■ Organismes et formations

De très nombreuses structures disposent d'une offre de formation continue: universités, organismes publics, organismes privés, organismes de fédérations professionnelles. Elles proposent des formations diplômantes (acquisition d'un diplôme) ou qualifiantes (mise à niveau, acquisition de connaissances).

Des formations sont également organisées par certaines écoles de sages-femmes ou par les établissements hospitaliers et intégrées dans le plan de formation de l'entreprise.

Universités

Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme peuvent s'orienter, après quelques années d'exercice, vers la préparation de plusieurs diplômes universitaires:

- master périnatalité, management et pédagogie (Dijon);

<http://medecine.u-bourgogne.fr>

- master économie et gestion de la santé (Paris Dauphine);

www.dauphine.fr

- diplôme inter-universitaire (DIU) pédiatrie de maternité, DIU pelvipérinéologie (université de Saint-Quentin-en-Yvelines, 78).

www.uvsq.fr

À LIRE AUSSI

La formation continue: mode d'emploi n° 4.0

Les diplômes en formation continue après le bac n° 4.713

La validation des acquis de l'expérience n° 4.72

Nombre d'étudiant·e·s de Paces autorisé·e·s à poursuivre leurs études de sage-femme (2019)

Établissements	Numerus clausus
Aix-Marseille	36
Amiens	35
Angers	25
Antilles-Guyane	25
Besançon	26
Bordeaux	27
Brest	24
Caen	24
Clermont Auvergne	30
Corse	5
Dijon	27
Grenoble Alpes	37
Lille 2	40
Institut catholique de Lille	29
Limoges	18
Lorraine	49
Lyon 1	47
Montpellier	66
Nantes	27
Nice	28
Nouvelle-Calédonie	4
Paris 5	31
Sorbonne Université	32
Paris 7	27
Paris 11	11
Paris 12	10
Paris 13	10
Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines	18
Poitiers	21
Polynésie française	2
Reims	27
Rennes 1	27
La Réunion	27
Rouen	24
Saint-Étienne	12
Strasbourg	30
Toulouse 3	26
Tours	30
TOTAL	994

Source : Journal officiel.

Carnet d'adresses

Liste 1 Pour en savoir plus	p. 10
Liste 2 Écoles de sages-femmes	p. 10
Liste 3 Formation continue	p. 11

■ LISTE 1

Pour en savoir plus

Sites de référence

<http://sante-social.emploipublic.fr>

Édité par : Infopro digital
Sur le site : offres d'emploi dans le secteur social et médico-social, liste d'employeurs publics, secteurs qui recrutent, fiches métiers, calendrier des concours, actualités des recruteurs, information sur la fonction publique, conseils aux candidats.

<http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours>

Édité par : ministère des Solidarités et de la Santé
Sur le site : pour les 200 métiers de la santé, informations sur la pratique professionnelle, le niveau d'étude, la rémunération ainsi que sur les concours. Recherche par ordre alphabétique, par familles et niveaux d'études. Sites utiles, modalités de recrutement dans les établissements publics.

[www.ansfl.org](http://ansfl.org)

Édité par : Association nationale des sages-femmes libérales (ANSFL)
Sur le site : information sur l'exercice libéral de la profession de sage-femme (démarches à suivre pour s'installer, réglementation, formation continue, revenus...).

www.emploisoignant.com

Édité par : Groupe Profession Santé
Sur le site : offres d'emploi pour les professionnels de la santé y compris en libéral, dépôt de CV, alertes email, conseils de recherche d'emploi, liste des établissements qui recrutent. Diffusion des annonces de sites partenaires.

www.hopital.fr

Édité par : Fédération hospitalière de France (FHF)
Sur le site : fiches métiers des professions médicales et de soins, du secteur social, des métiers administratifs, logistiques et techniques, répertoire des établissements, information sur le milieu hospitalier, lexique et annuaire.

www.macsf-exerciceprofessionnel.fr

Édité par : Mutuelle d'assurances du corps de santé français (MACSF)
Sur le site : informations pour toutes les spécialités médicales sur l'exercice en libéral (installation, remplacement, collaboration, responsabilité), la fonction publique

hospitalière, les droits des salariés, la réglementation et actualité.

www.ordre-sages-femmes.fr

Édité par : Conseil national de l'Ordre des sages-femmes
Sur le site : présentation de l'Ordre des sages-femmes, information sur la profession et sur les études, annuaires (écoles, conseils inter-régionaux), information sur l'exercice de la profession en Europe, FAQ, offres d'emploi.

www.remede.org

Édité par : Groupe Profession santé - Janus SAS
Sur le site : actualités du secteur de la communauté médicale, services en ligne destinés aux étudiants et professionnels de la santé, fiches métier, études statistiques, adresses utiles, offres d'emplois, vidéos, forum en ligne, annuaire de contacts.

Bibliographie

Les métiers du médical

Lognes, Marne-la-Vallée : Onisep, mars 2018. 12 €
Fiches métiers synthétiques du secteur médical (médecins généralistes et spécialisés, sage-femme, dentiste, pharmacien...), témoignages de professionnels, présentation des études (cursus, Paces, stages, internat), information sur les débouchés professionnels (libéral, hôpital), coordonnées des établissements de formation, présentation des concours, liens.

■ LISTE 2

Écoles de sages-femmes

Ces établissements préparent au diplôme d'État de sage-femme, après une Paces, dans le cadre de la formation initiale. Les droits de scolarité pour l'année 2019-2020 sont de 243 € dans les établissements publics.

Public

01012 Bourg-en-Bresse Cedex

École de sages-femmes de Bourg-en-Bresse
Tél : 04 74 45 43 91
www.ch-bourg-en-bresse.fr

06300 Nice

École de sages-femmes de Nice
Tél : 04 92 03 21 00
www.chu-nice.fr

13344 Marseille Cedex 15

École universitaire de maïeutique de Marseille Méditerranée
Tél : 04 91 69 88 31
<http://maieutique.univ-amu.fr>
www.univ-amu.fr

14032 Caen Cedex 5

École de sages-femmes de Caen
Tél : 02 31 56 83 03
www.chu-caen.fr

21079 Dijon Cedex

École de sages-femmes de Dijon
Tél : 03 80 29 36 23

25030 Besançon Cedex

École de sages-femmes de Besançon
Tél : 03 63 08 22 00
<http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr>

29238 Brest Cedex 3

École de sages-femmes de Brest
Tél : 02 98 01 71 65
www.chu-brest.fr

30908 Nîmes Cedex 2

École de sages-femmes de Nîmes
Tél : 04 66 68 69 07
www.chu-nimes.fr/espace-enseignement/la-formation-de-sage-femme.html

31059 Toulouse Cedex 9

École de sages-femmes de Toulouse
Tél : 05 61 32 40 50
<http://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr>

33076 Bordeaux Cedex

École de sages-femmes de Bordeaux
Tél : 05 56 79 54 34
www.chu-bordeaux.fr

34295 Montpellier Cedex 5

École de sages-femmes de Montpellier (ESF)
Tél : 04 67 33 88 01
www.chu-montpellier.fr

35033 Rennes Cedex 09

École de sages-femmes de Rennes
Tél : 02 99 28 93 07
www.ifchurennes.fr/ecole-de-sages-femmes

37044 Tours Cedex 9

École de sages-femmes de Tours
Tél : 02 47 47 47 31
www.med.univ-tours.fr

38434 Échirolles Cedex

École de sages-femmes de Grenoble
Tél : 04 76 76 52 57
www.chu-grenoble.fr

44093 Nantes Cedex 1

École de sages-femmes de Nantes
Tél : 02 40 08 46 11
www.chu-nantes.fr

49933 Angers Cedex 9

École de sages-femmes d'Angers
Tél : 02 41 73 59 79
www.chu-angers.fr

51092 Reims Cedex

École régionale de sages-femmes de Reims
Tél : 03 26 78 75 01
www.chu-reims.fr/sage_femme.html

54042 Nancy Cedex

École de sages-femmes de Nancy
Tél : 03 83 34 42 22
www.maternite.chu-nancy.fr

57085 Metz Cedex 03

École de sages-femmes de Metz
Tél : 03 87 55 39 02
www.ecolesantemetz.com

59037 Lille Cedex

École de sages-femmes de Lille
Tél : 03 20 44 59 62
<http://sagefemme.chru-lille.fr>

63001 Clermont-Ferrand Cedex 1

École de sages-femmes de Clermont-Ferrand (ESF de Clermont-Ferrand)
Tél : 04 73 75 03 15
www.eifs.fr

67300 Schiltigheim

École de sages-femmes de Strasbourg
Tél : 03 69 55 34 88
www.chru-strasbourg.fr

69565 Saint-Genis-Laval Cedex

École de sages-femmes de Lyon
Tél : 04 26 73 96 52
www.chu-lyon.fr

75006 Paris

École de sages-femmes Baudelocque
Tél : 01 58 41 13 92
<http://formation.aphp.fr/ecoles>

75012 Paris

École de sages-femmes Saint-Antoine
Tél : 01 49 28 27 35
<http://formation.aphp.fr/index.php>

76031 Rouen Cedex 1

Département des Études de sage-femme de Rouen
Tél : 02 32 88 80 83
www.chu-rouen.fr

78180 Montigny-le-Bretonneux Cedex

École de sages-femmes Jeanne Sentubery - Guyancourt (ESF)
Tél : 01 70 42 93 10
www.medecine.uvsq.fr

80036 Amiens Cedex 1

École de sages-femmes Michel Vitse
Tél : 03 22 53 36 99
www.chu-amiens.fr

86021 Poitiers Cedex

École de sages-femmes de Poitiers
Tél : 05 49 44 33 32
<http://medphar.univ-poitiers.fr/formation/ecole-de-sages-femmes/presentation-de-l-ecole-de-sages-femmes-844741.kjsp>

87042 Limoges Cedex

École de sages-femmes de Limoges
Tél : 05 55 05 64 66
www.chu-limoges.fr/l-ecole-de-sages-femme.html

97261 Fort-de-France Cedex

École interrégionale de sages-femmes de Fort-de-France
Tél : 05 96 55 69 06
www.chu-martinique.fr

97405 Saint-Denis Cedex

Écoles du centre hospitalier régional de Saint-Denis
Tél : 02 62 90 51 50
www.chu-reunion.fr

98713 Papeete

École de sages-femmes de Papeete
Tél : 00 689 50 32 99
www.chpf.pf

Privé**59046 Lille Cedex**

Faculté de médecine et de maïeutique - filière maïeutique (FMM)
Tél : 03 20 13 41 30
<http://flm.icl-lille.fr>

92150 Suresnes

École de sages-femmes de Suresnes
Tél : 01 46 25 25 34
www.hopital-foch.com/espace_esf/

LISTE 3**Formation continue**

Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme peuvent préparer des diplômes universitaires en formation continue.

Université Aix-Marseille II

Unité mixte de formation continue en santé
13385 Marseille Cedex 5
Tél : 04 91 32 43 25
umfcs.univ-amu.fr
> Nombreux DU, DIU, CEU ouverts aux sages-femmes.

Université de Bordeaux

U.F.R sciences médicales
33076 Bordeaux
Tél : 05 57 57 13 16
www.u-bordeaux.fr
> DIU Pelvi-périnéologie
> DIU échographie gynécologique et obstétricale
> DIU Échographie et techniques ultra-sonores
> DIU pathologie fœtale et placentaire

Université de Bourgogne

Unité mixte de développement professionnel continu santé – UMDPCS
UFR des sciences de santé
21079 Dijon cedex
Tél : 03 80 39 32 00
<http://sefca-umdpcs.u-bourgogne.fr>
> Master mixte périnatalité - management et pédagogie

Université de Bretagne occidentale

Pôle formation continue médicale
29238 Brest Cedex 03
Tél : 02 98 01 73 04
www.univ-brest.fr/formation-continue
> DIU échographie gynéco-obstétrique
> DIU lactation humaine et allaitement maternel

Université Grenoble - secteur santé

Faculté de médecine et de pharmacie
38706 la Tronche
Tél : 04 76 63 71 00
<https://secteur-sante.univ-grenoble-alpes.fr>

> DIU lactation humaine et allaitement maternel
> DIU prise en charge des maltraitances rencontrées en gynécologie obstétrique

Université Lyon I

Faculté de médecine Claude Bernard
69622 Villeurbanne cedex
Tél : 04 78 77 70 00
www.univ-lyon1.fr/
> DIU initiation aux soins de développement chez le nouveau-né et l'enfant
> DIU échographie gynécologique et obstétricale

Université de Montpellier I

U.F.R de médecine
30908 Nîmes Cedex 2
Tél : 04 66 02 81 81
www.umontpellier.fr/
> DIU acupuncture obstétricale
> DU prise en charge par les sages-femmes des grossesses à risques

Université Paris Descartes

Service commun de formation continue
Centre universitaire des Saints-Pères
45, rue des Saints-Pères
75270 Paris cedex 06
Tél : 01 42 86 22 62
www.scfc.parisdescartes.fr
> DU médecine périnatale
> DIU médecine fœtale
> DU le psychique face à la naissance

Université Paris Diderot

Faculté de médecine - site Bichat
75018 Paris
Tél : 01 57 27 76 52
www.univ-paris-diderot.fr
> Nombreux DU, DIU

Université Paris Nord (Paris 13)

UFR santé, médecine, biologie humaine
93017 Bobigny cedex
Tél : 01 48 38 76 76
www.smbh.univ-paris13.fr
> DU psychopathologie du bébé
> DIU acupuncture obstétricale
> DIU mécaniques et techniques obstétricales

Université Pierre et Marie Curie

Formation continue
75252 Paris Cedex 05
Tél : 01 44 27 82 82
www.upmc.fr/

> DU contraception et prévention en gynécologie
> DU contraception et orthogénie
> DU grossesse à haut risque et recherche clinique
> DIU prise en charge des grossesses à haut risque et médecine maternelle

Université de Strasbourg

Service de formation continue
67100 Strasbourg
Tél : 03 69 55 04 66
www.unistra.fr
> DIU acupuncture obstétricale

Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Service commun de formation continue
78035 Versailles Cedex
Tél : 01 39 25 41 12
www.fc-medecine.uvsq.fr
> DU de gynécologie préventive et contraceptive
> DU prise en charge des grossesses à haut risque
> DIU pathologies infectieuses de la femme enceinte, du fœtus et du nouveau né
> DIU pédiatrie de maternité
> DIU pelvipérinéologie

Actuel Ile-de-France

Liste 1 Inscription en Paces	p. 12
Liste 2 UFR de Paces	p. 12
Liste 3 Année préparatoire et cours de soutien à la Paces	p. 12

■ LISTE 1 (IDF)

Inscription en Paces

L'inscription en première année commune aux études de santé (Paces) pour les lycéens-ne-s d'Ile-de-France se fait désormais sur le portail Parcoursup. Le vœu « Paces Île-de-France » propose 7 sous-vœux correspondant aux différentes UFR médicales franciliennes. Le-la candidat-e peut choisir une ou plusieurs de ces UFR médicales franciliennes sans les classer. La sélection d'un ou de plusieurs sous-vœux sera décompté comme un sous-vœu. Après l'acceptation d'une proposition d'admission, le-la lycéen-ne effectue une inscription administrative auprès de l'UFR médicale.

Pour accéder au portail Parcoursup : www.parcoursup.fr

La Paces (Première année commune aux études de santé) permet d'accéder à une deuxième année de différentes filières de santé : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique (sage-femme), kinésithérapie, ergothérapie.

Pour s'inscrire en Paces en Île-de-France :

- Vous êtes inscrit aux épreuves du bac dans un centre d'examen des académies de Créteil, Paris ou Versailles.
 - Vous êtes inscrit aux épreuves du bac français dans un centre d'examen situé à l'étranger.
- Alors vous devez formuler un vœu sur Parcoursup « Paces Île-de-France ».

Si vous êtes (futur-e) bachelier-ère d'une académie extérieure à l'Île-de-France, vous pourrez présenter via Parcoursup un dossier de candidature en Paces auprès des 7 universités de santé d'Ile-de-France entre le 20 janvier et le 20 mars.

Si vous êtes étudiant-e déjà inscrit-e en Paces les années précédentes, vous devez vous adresser directement aux UFR médicales.

Pour les candidat-e-s n'ayant pas la nationalité française, renseignez-vous auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour connaître les démarches à réaliser.

Pour accéder au site web du Ministère : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Quand ?

La saisie des vœux sur Parcoursup est ouverte de janvier à mars. Votre lycée vous donnera les dates exactes et vous informera sur la procédure détaillée.

Procédure d'affectation

Sur Parcoursup, vous serez invité-e, jusqu'à fin mai, à exprimer obligatoirement un choix des 7 UFR d'Ile-de-France en vue d'une affectation par le recteur de l'académie de Paris. Le critère d'affectation est celui des priorités exprimées dans les choix des candidat-es. Ce critère est modulé pour respecter la clé de répartition des candidat-e-s entre les 7 UFR et assurer une répartition homogène des séries et des mentions au bac. Attention ! Tou-te-s les candidat-e-s n'obtiendront pas leur 1^{er} choix.

■ LISTE 2 (IDF)

UFR de Paces

En Île-de-France, la première année commune aux études de santé (Paces) peut être préparée dans ces UFR.

75270 Paris Cedex 6

UFR des sciences fondamentales et biomédicales
Université Paris 5
Centre universitaire des Saints-Pères - Bâtiment principal, 4^e étage, porte P410
45 rue des Saints-Pères
Tél : 01 42 86 22 33
www.biomedicale.parisdescartes.fr

75010 Paris

UFR de médecine - site Villemin
Université Paris Diderot
10 avenue de Verdun
Tél : 01 57 27 86 23
www.medecine.univ-paris-diderot.fr

> Répartition des étudiants sur les sites par ordre alphabétique des noms de famille : A-L inclus à Bichat ; M-Z à Villemin. Pas de dérogation possible.

75013 Paris

UFR de médecine - Site Pitié-Salpêtrière
Université Pierre et Marie Curie
91 boulevard de l'Hopital
Tél : 01 40 77 95 00 (standard)/01 40 77 95 07 Paces
www.medecine.sorbonne-universite.fr

75018 Paris

UFR de médecine - site Xavier Bichat
Université Paris Diderot
16 rue Henri Huchard
Tél : 01 57 27 76 52
www.medecine.univ-paris-diderot.fr

> Répartition des étudiants sur les sites par ordre alphabétique des noms de famille : A-L inclus à Bichat ; M-Z à Villemin. Pas de dérogation possible.

77127 Lieusaint

UFR de médecine, département des études médicales - Antenne Paces de Sénart (UFR de médecine - DEM)
Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne
IUT Sénart-Fontainebleau
36-37 rue Georges Charpak
Tél : 01 49 81 35 03
<http://medecine.u-pec.fr>

> Demande d'affectation en ligne possible si affectation à la Paces de l'Upec et si résidence à proximité.

77200 Torcy

UFR de médecine, département des études médicales - Antenne Paces de Torcy (UFR de médecine - DEM)
Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne
IUFM
2 avenue Salvador Allende
Tél : 01 49 81 35 03
<http://medecine.u-pec.fr>
> Demande d'affectation en ligne possible si affectation à la Paces de l'Upec et si résidence en Seine-et-Marne.

78180 Montigny-le-Bretonneux

UFR des sciences de la santé
Simone Veil
Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
2 avenue de la Source de la Bièvre
Tél : 01 70 42 94 91 / 01 70 42 94 89
www.medecine.uvsq.fr

91405 Orsay Cedex

UFR des sciences d'Orsay - Service scolarité Paces
Université Paris Sud

Division des formations - Bâtiment 332, 1^{er} étage, portes 166 et 168
Rue André Guinier
Tél : 01 69 15 54 31/01 69 15 43 70
www.medecine.u-psud.fr
www.sciences.u-psud.fr

> Sous réserve d'équilibre des effectifs, possibilité de choisir entre 2 sites de formation de l'université Paris-Sud : UFR de pharmacie de Châtenay-Malabry ou UFR des sciences d'Orsay.

92290 Châtenay-Malabry

UFR de pharmacie de Châtenay-Malabry
Université Paris-Sud
5 rue Jean-Baptiste Clément
Tél : 01 46 83 53 43/01 46 83 57 89
www.medecine.u-psud.fr
www.pharmacie.u-psud.fr
> Sous réserve d'équilibre des effectifs, possibilité de choisir entre 2 sites de formation de l'université Paris-Sud : UFR de pharmacie de Châtenay-Malabry ou UFR des sciences d'Orsay.

94010 Créteil Cedex

UFR de médecine, département des études médicales - site de Créteil (UFR de médecine - DEM)
Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne
8 rue du général Sarrail
Tél : 01 49 81 37 04
<http://medecine.u-pec.fr>

■ LISTE 3 (IDF)

Année préparatoire et cours de soutien à la Paces

Ces établissements proposent des cours de soutien et une préparation à la première année commune aux études de santé (Paces). La plupart adapte les programmes en fonction des facultés.

Public

77127 Lieusaint

UFR de médecine, département des études médicales - Antenne Paces de Sénart (UFR de médecine - DEM)
Tél : 01 49 81 35 03
<http://medecine.u-pec.fr>



> Première année commune aux études de santé (Paces)
Coût : non communiqué

77200 Torcy

UFR de médecine, département des études médicales - Antenne Paces de Torcy (UFR de médecine - DEM)
Tél : 01 49 81 35 03
<http://medecine.u-pec.fr>
> Première année commune aux études de santé (Paces)
Coût : non communiqué

93017 Bobigny Cedex

UFR de santé, médecine et biologie humaine
Tél : 01 48 38 76 58
<http://www.smbh.univ-paris13.fr/paces.html>
> Année préparatoire aux études de santé (Apes)
Admission : bacheliers de Seine-Saint-Denis (93) exclusivement. Bac scientifique général sans mention.
Autre bac général et technologique avec mention.
Sur dossier.
Durée : 1 an
Coût : non communiqué

Privé sous contrat

75279 Paris Cedex 06

Enseignement privé Stanislas
Tél : 01 42 84 88 00
www.stanislas.fr
> Prépa médecine, année 1
Admission : accès réservé aux élèves inscrits en Paces à Paris 5 et Paris 7.
Sur dossier et entretien.
Durée : 1 an
Coût : 2 990 €

Privé hors contrat

75004 Paris

Médisup Sciences
Tél : 01 48 04 90 50
www.medisup.com
> Apes0 : année préparatoire aux études supérieures
Admission : bac S, avec les bases de la terminale acquises
Durée : 1 an (26h par semaine dont 2h de colles)
Coût : 9 700 €
> Préparation intensive annuelle, adaptée pour les primants et les doublants
Durée : 12 mois, de 36h45 à 70h30 selon option(s)
Coût : de 3 375 € à 4 635 € selon option(s)
> Stage de prérentrée, adapté pour les primants et les doublants
Admission : bac S avec bases de terminale acquises, pour les primants
Durée : août-sept., 40h ou 58h
Coût : de 1 120 € à 1 335 € selon nombre d'heures

75006 Paris

Antémed
Tél : 01 48 07 17 17
www.antemed.com
> Prépa Paces pour les facultés de médecine de Paris 6 ou de Paris 7
Admission : bac et dossier
Durée : 1 an, de 210h30 à 223h45 selon faculté visée
Coût : de 5 930 € à 6 040 € selon faculté visée
> Préparation à la Paces pour élèves de terminale.
Admission : sur dossier
Durée : 1 an, 124h
Coût : 2 770 €
> Stage de juillet pour la Paces de Paris 6 ou de Paris 7
Admission : bac et dossier
Durée : de 43h45 à 48h20 selon faculté visée
Coût : 980 €

75006 Paris

Centre préparatoire aux carrières médicales (CPCM)
Tél : 01 46 34 52 25
www.prepa-cpcm.com
> Paces 0
Admission : bac scientifique ou non.
Bac + 1 en réorientation : école de commerce, d'architecture, d'ingénieurs.
Durée : 27 semaines, 600h
Coût : 8 975 €
> Paces 1 digital. 3 sessions au choix
Admission : terminale S
Durée : 4 à 6 mois. 44 cours en vidéo, 2 séances en LiveClass questions/réponses, équipe pédagogique disponible à tout moment, accès illimité à la plateforme digitale interactive.
Coût : 890 €
> Préparation continue semestrielle pour les Paces des universités Paris 5, Paris 6, Paris 7, Paris 11, Paris 13 et Pifo Versailles Saint-Quentin
Admission : inscription en Paces
Durée : de 36h à 84h selon semestre, option(s) et université
Coût : de 970 € à 1 870 € selon semestre, option(s) et université
> Stage de prérentrée pour les Paces des universités Paris 5, Paris 6, Paris 7, Paris 11, Paris 13 et Pifo Versailles Saint-Quentin
Durée : août-sept., de 46h à 48h selon université
Coût : de 850 € à 885 € selon université

75006 Paris

Excosup santé, paramédical
Tél : 01 46 34 06 33
www.excosup.fr
> Année préparatoire Paces 0
Admission : bac, être inscrit à l'université, dossier
Durée : 1 an
Coût : 9 250 €
> Prépa médecine anticipée
Admission : terminale S.
Sur dossier.
Durée : 1 an, 131h
Coût : 2 190 €

> Prépa parallèle à la 1^{re} année de Paces
Admission : inscription en Paces
Durée : de 66h30 à 81h selon semestre
Coût : - prépa par semestre : de 1 790 € à 1 890 €
- soutien annuel : 3 290 €

75010 Paris

Centre Epsilon
Tél : 01 45 00 07 77 / 01 83 71 20 17
www.centrepilon.com
> Année préparatoire Paces 0
Admission : bac scientifique ou non.
Bac + 1 en réorientation : école de commerce, d'architecture, formations médicales étrangère.
Durée : 32 semaine de sept à juin, 736h
Coût : 9 250 €
> Encadrement annuel pour les Paces des universités Paris 5, Paris 6, Paris 7, Paris 11, Paris 12, Paris 13 et Pifo Versailles Saint-Quentin
Admission : inscription en Paces
Durée : de 62h30 à 104h selon semestre et université
Coût : 1 440 € à 2 400 € selon semestre et université
> Stage de prérentrée pour les facultés de médecine des universités Paris 5, Paris 6, Paris 7, Paris 11, Paris 12, Paris 13 et Pifo Versailles Saint-Quentin
Admission : inscription en Paces
Durée : juillet-août, de 46h à 76h
Coût : - 46h : 980 €
- 76h : de 1 600 € à 1 720 € selon université
> Terminale santé : P-1
Admission : préparer le bac, candidatures acceptées toute l'année
Durée : de août à juillet : 2 stages par semestre durant les vacances scolaires + des samedis après-midi
Coût : - 1 semestre : de 1 600 € à 2 850 €
- 2 semestres : 4 200 €

75116 Paris

Sup Santé Paris
Tél : 01 56 91 23 45
www.supsante.com
> Prépa année zéro option remise à niveau scientifique
Admission : bac scientifique ou non
Durée : Sept.-juin, 580h. Avec remise à niveau : 875h
Coût : 6 990 €. Avec remise à niveau : 8 700 €
> Prépa anticipée pendant la 1^{re} S
Admission : 1^{re} S.
Sur dossier et entretien.
Durée : 70h : 1 semaine intensive + 7 samedis après-midi
Coût : 950 €
> Prépa anticipée pendant la terminale S
Admission : terminale S.
Sur dossier et entretien.
Durée : 180h : 3 semaines intensives + samedis après-midi ou dimanches matin
Coût : 2 800 €

> Stage de prérentrée à la Paces des universités de Paris 5, Paris 6 et Paris 7
Durée : août, 50h + heures de tutorat par des étudiants de 2^e année de médecine
Coût : 750 €

93200 Saint-Denis

Prépa Medsup - Campus Santé Porte de Paris
Tél : 01 48 09 04 57
<http://campus-sante.paris>
> Année pré-Paces
Admission : aucune sélection
Durée : 8 mois, 503h
Coût : 5 220 €
> Medspé : cours de soutien et de consolidation Paces. 3 stages au choix : méthodologie spécifique Paces, renforcement pédagogique ou entraînement intensif
Admission : aucune sélection
Durée : 10 semaines, 100h
Coût : 1 990 €
> Stage d'août : mise à niveau des matières scientifiques au programme de la Paces
Admission : aucune sélection
Durée : 4 semaines, 120h
Coût : 1 690 €

Association

75116 Paris

Centre Laennec
Tél : 01 53 63 89 20
www.laennec-paris.fr
> Paces primant
Admission : élèves de terminale S inscrits en Paces – pour devenir médecin uniquement – et seulement à l'université Paris 5, Paris 6 ou Paris 7.
Sur dossier et entretien.
Durée : 1 an
Coût : 800 €